Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260429-2026_04_099-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-NEUF AVRIL 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 05/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	22/04/2026
Date d'affichage de la convocation	22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : néant

Etait absent : néant

Pouvoirs : néant

Mme Zilpa VILSALMON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/04-099 : Objet : Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères -Désignation de représentants

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33, et l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères accompagne les communes et les acteurs du territoire dans la transition énergétique, en apportant expertise, conseil et appui aux projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Elle constitue un outil partagé au service des politiques locales, associant les collectivités au sein de ses instances de gouvernance, notamment le collège A « communes ».

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260429-2026_04_099-DE

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal comme titulaire et un comme suppléant pour siéger au sein de l'Agence Locale de l'Energie (ALE)- collège A- communes,

Vu les candidatures uniques de M.Anthony CHAILLOT comme titulaire et de Mme Sabrina LE BOLLOCH comme suppléante ;

Comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal de décider de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par :
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les représentants de la commune qui siégeront au sein de l'Agence Locale de l'Energie.
- **Désigne** M.Anthony CHAILLOT comme titulaire et Mme Sabrina LE BOLLOCH comme suppléante pour siéger au sein du collège A-communes de l'Agence Locale de l'Energie.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 05/05/2026
- *de la publication :*
Le : 05/05/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC



Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire



Aline LE BOUÉDEC

La Secrétaire de séance, Mme Zilpa VILSALMON

